

DEL2024-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION  
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 21/06/2024

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Délégués en exercice       | 25 |
| Délégués présents          | 13 |
| Délégués Absents/Excusés : | 12 |
| Pouvoirs                   | 6  |

|                    |  |
|--------------------|--|
| PRESENTS           | ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, DEVILLE Anne-Marie, JAILLET Nicole, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.   |
| EXCUSES<br>ABSENTS | BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BOURGEOIS Fatima, CHUINARD Claire, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, VENNER Laetitia           |
| POUVOIRS           | Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU<br>Dominique JORDAN à Patrick BONDAZ<br>Fatima BOURGEOIS à Isabelle PLACE MARCOZ<br>Christophe DUMONT à Anne-Marie DEVILLE<br>Claire CHUINARD à Nicole JAILLET<br>Astrid BAUD ROCHE à Jean NEURY |

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

## Modification du tableau des emplois et des effectifs

### **Délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,  
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,  
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 03/06/2024

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité avec les modifications suivantes :

- *Un poste permanent de responsable de secteur non pourvu, ligne 04 à TC inscrit au tableau des emplois et des effectifs, au sein du service autonomie à domicile du CIAS de Thonon Agglomération, sur un grade d'Adjoint administratif et Rédacteur*

### **Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;**

DECIDE de la suppression d'un poste de responsable de secteur non pourvu affecté à la ligne 04 à TC du tableau des emplois, compter du 28/06/2024.

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs du CIAS de Thonon Agglomération comme suit :

| N° LIGNE | CODE EMPLOI | INTITULE DU POSTE             | FILIERE        | GRADE  | TEMPS DE TRAVAIL | POSTE POURVU/NON POURVU |
|----------|-------------|-------------------------------|----------------|--|------------------|-------------------------|
| Ligne 04 | AD004       | <b>RESPONSABLE DE SECTEUR</b> | Administrative | <b>Adjoint administratif</b><br>Adjoint administratif principal 2ème classe<br>Adjoint administratif principal 1ère classe<br><b>Rédacteur</b><br>Rédacteur principal 2ème classe<br>Rédacteur principal 1ère classe | TC               | SUPPRESSION             |

CHARGE M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke.

Télétransmis en Sous-Préfecture, le 10/07/2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 10/07/2024

DEL2024-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION  
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 21/06/2024

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Délégués en exercice       | 25 |
| Délégués présents          | 13 |
| Délégués Absents/Excusés : | 12 |
| Pouvoirs                   | 6  |

|          |  |
|----------|--|
| PRESENTS | ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, DEVILLE Anne-Marie, JAILLET Nicole, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.   |
| EXCUSES  | BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BOURGEOIS Fatima, CHUINARD Claire, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, VENNER Laetitia           |
| ABSENTS  |  |
| POUVOIRS | Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU<br>Dominique JORDAN à Patrick BONDAZ<br>Fatima BOURGEOIS à Isabelle PLACE MARCOZ<br>Christophe DUMONT à Anne-Marie DEVILLE<br>Claire CHUINARD à Nicole JAILLET<br>Astrid BAUD ROCHE à Jean NEURY |

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

## Instauration du télétravail :

### **Délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article L- 430-1,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

VU l'accord-cadre du 13 Juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

VU l'avis du Comité Technique en date du 04 mars 2024.

### CONSIDERANT QUE :

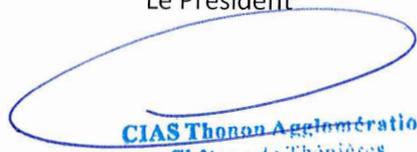
- le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.
- les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

### **Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;**

|          |   |
|----------|---|
| INSTAURE | la mise en œuvre du télétravail selon le dispositif ci-annexé,  |
| DECIDE   | que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année, |
| PRECISE  | que l'allocation forfaitaire de télétravail ne sera pas versée au bénéfice des agents en télétravail.   |
| AUTORISE | M. le Président à signer tout acte y afférent   |
| CHARGE   | l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet partir du 29 Juin 2024.  |

Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



**CIAS Thonon Agglomération**  
Château de Thénières  
74140 BALLAISON  
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le 10/07/2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 10/07/2024

DEL2024-24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION  
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 21/06/2024

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Délégués en exercice       | 25 |
| Délégués présents          | 13 |
| Délégués Absents/Excusés : | 12 |
| Pouvoirs                   | 6  |

|                    |  |
|--------------------|--|
| PRESENTS           | ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, DEVILLE Anne-Marie, JAILLET Nicole, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.   |
| EXCUSES<br>ABSENTS | BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BOURGEOIS Fatima, CHUINARD Claire, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, VENNEN Laetitia           |
| POUVOIRS           | Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU<br>Dominique JORDAN à Patrick BONDAZ<br>Fatima BOURGEOIS à Isabelle PLACE MARCOZ<br>Christophe DUMONT à Anne-Marie DEVILLE<br>Claire CHUINARD à Nicole JAILLET<br>Astrid BAUD ROCHE à Jean NEURY |

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

### Rapport d'activité 2023 :

Considérant que le rapport d'activité est un document de référence donnant une vision complète de toutes les actions conduites par le CIAS au cours de l'année 2023,

**Délibération :**

VU le contenu du rapport d'activité du CIAS pour l'année 2023 ci-annexé,

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;**

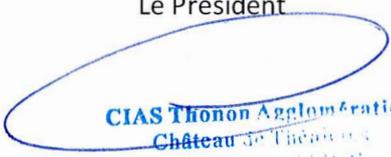
PREND acte du rapport d'activité pour l'année 2023

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

  
CIAS Thonon Agglomération  
Château de Thonon  
74140 BALLEVILLON  
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture, le 10/07/2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 10/07/2024

DEL2024-25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION  
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON.

Date de convocation du conseil : 21/06/2024

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Délégués en exercice       | 25 |
| Délégués présents          | 13 |
| Délégués Absents/Excusés : | 12 |
| Pouvoirs                   | 6  |

|          |  |
|----------|--|
| PRESENTS | ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BONDAZ Patrick, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHAMAYOU Rosy, DEVILLE Anne-Marie, JAILLET Nicole, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, THOMAS Gil.   |
| EXCUSES  | BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BOURGEOIS Fatima, CHUINARD Claire, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JORDAN Dominique, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, VENNER Laetitia           |
| ABSENTS  |  |
| POUVOIRS | Catherine BASTARD à Rosy CHAMAYOU<br>Dominique JORDAN à Patrick BONDAZ<br>Fatima BOURGEOIS à Isabelle PLACE MARCOZ<br>Christophe DUMONT à Anne-Marie DEVILLE<br>Claire CHUINARD à Nicole JAILLET<br>Astrid BAUD ROCHE à Jean NEURY |

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

# Subvention équipe mobile de psychiatrie précarité- EPSM 74

## Délibération :

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la demande de subvention formulée par l'établissement Public de santé mentale de Haute-Savoie,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 n° CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,

## **Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;**

AUTORISE M. le Président à verser une subvention d'un montant de 8 000 € exclusivement affectée au frais de fonctionnement de l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité du Chablais de l'EPSM 74.

PRECISE que les crédits ouverts feront l'objet d'une décision modificative sur le budget 2024.

DONNE pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

  
CIAS Thonon Agglomération  
Château de Thénières  
74140 BALLAISON  
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

  
Télétransmis en Sous-Préfecture, le 10/07/2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 10/07/2024